



Bruxelles, 8 octobre 2021

Chers Membres et Victimes,

Après des décennies durant lesquelles les droits de l'homme ont été bafoués de la manière la plus abjecte, nous avons décidé de nous engager fermement dans la défense légale des victimes.

Nous avons pour cela sélectionné un avocat pénaliste de renom qui a trouvé un moyen d'inclure les victimes du monde entier dans la plainte.

En effet, les membres d'ICATOR résidents belges, ainsi que l'association elle-même, seront les plaignants, tandis que les résidents étrangers seront témoins dans ce dossier.

Notre objectif est de créer un précédent dans la justice belge, qui devrait pouvoir entraîner dans chaque pays une décision judiciaire tout aussi favorable aux victimes.

En effet, l'État a le devoir de protéger ses citoyens. Sans quoi, il se rend coupable de complicité et de négligence.

Après épuisement de tous les recours nationaux, nous avons le droit de saisir la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

Notre avocat a décidé de lancer une procédure pénale et non civile pour la simple raison que cela nous permettra de saisir un juge spécialement désigné pour diriger la procédure.

S'il existe des indices d'un délit, le juge d'instruction peut ouvrir une instruction à la demande du procureur du Roi ou des victimes qui se constituent partie civile.

Le juge d'instruction peut entendre des témoins et des suspects et désigner des experts.



Si c'est nécessaire pour l'enquête, le juge d'instruction peut également ordonner des mesures contraignantes :

- la perquisition et la saisie ;
- l'arrestation et l'inculpation d'un suspect ;
- l'interrogatoire de l'inculpé ;
- la recherche de télécommunications ;
- la fouille corporelle ;
- l'écoute de télécommunications (écoutes téléphoniques) ;
- l'analyse ADN.

Lorsque le juge d'instruction a terminé son enquête, il transmet le dossier au procureur du Roi.

Si vous voulez participer à ce dossier en justice, veuillez rejoindre ICATOR en tant que membre, si ce n'est déjà fait. (La cotisation annuelle est de 60 € pour un membre régulier et de 120 € pour un membre sympathisant.)

Afin de pouvoir vous joindre à nous, vous trouverez ci-joint notre page GoFundMe ainsi que notre numéro IBAN, si vous décidez de faire un virement bancaire. Nous attirons votre attention sur le fait que si vous choisissez GoFundMe comme mode de paiement, il va falloir rajouter 10 € supplémentaires, car GoFundMe prend une commission.

Si vous êtes déjà membre et si la cotisation de membre pour cette année a été réglée, il suffit de la renouveler fin décembre 2021 pour la nouvelle année.

En tant que membre d'ICATOR, vous êtes éligible pour participer à la procédure judiciaire menée par notre association.

Si vous voulez y participer, nous vous invitons à donner chacun 100 € afin que notre avocat puisse lancer la procédure et commencer l'expertise judiciaire qui l'initie.

Nous vous invitons à utiliser pour cela plutôt la page GoFundMe en rajoutant 10 € supplémentaires, car cette page est destinée aux donations provenant du monde entier.



Une fois les 15 000 € nécessaires pour cette expertise judiciaire réunis, nous lancerons la procédure immédiatement. Vous allez recevoir des formulaires judiciaires à remplir et des explications la concernant. Nous organiserons des traductions jurées afin de vous permettre de vous exprimer dans votre langue maternelle.

Notre avocat et son équipe vont examiner toutes vos preuves et les évaluer.

Ensuite, le juge d'instruction va vous entendre.

Étant donné le taux alarmant de décès, qu'ils soient provoqués par ces armes ou par suicide, notre objectif est de lever les fonds nécessaires immédiatement afin qu'un juge d'instruction puisse être affecté à notre affaire.

Nous préparons également des lettres de confirmation afin de reconnaître vos dons et vos contributions à notre cause.

Une fois notre objectif atteint, vous serez avertis sur-le-champ du lancement de la procédure et recevrez d'autres informations la concernant.

Dans l'espoir que votre contribution nous permettra de lancer la procédure dans les plus brefs délais, je vous prie d'agréer, chers membres, chères victimes, mes salutations les meilleures.

Mélanie Vritschan

Présidente



Informations pour le paiement de votre adhésion et/ou donations:

Donnez via GoFundMe :

<https://gofund.me/3f8f6867>

Donnez par virement bancaire :

BANQUE : BNP PARIBAS FORTIS

Titulaire du compte : ICATOR

Numéro IBAN : BE22 0017 8406 7547

BIC code : GEBABEBB

Nous vous remercions de votre soutien !